Saint Germain la Montagne

Bulletin municipal 2025



La commune - Les associations - A votre service

A VOTRE SERVICE

Le personnel communal

Jean-Noël AUGAY
Agent technique

Sylvie CHAUMONT
Secrétaire

Pour toutes vos démarches :

Ouverture du secrétariat :

Lundi 14h30 à 18h30

Jeudi 9h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Permanence du Maire et des Adjoints :

Samedi de 10h00 à 11h00
Ou sur rendez-vous.

Tel : 04 77 63 60 16

Email : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr
Site Web : www.mairiesaintgermainlamontagne.fr

Le Conseil Municipal a été élu pour 6 ans en mars 2020

Yves CROZET, Maire, commission « Finances - Budget »
Michel ISNARD, 1er adjoint, commission « Culture, Animation, Cohésion Sociale»
Simone LABROSSE, 2ème adjointe, commission « Patrimoine, Bâtiments communaux et Cimetière »
Jean VERMOREL, 3ème adjoint, commission « Chemins, Voirie, Réseaux eau »
Pascal BRIDAY
Patrick DEGUT
Marie-Christine DEMURGER
Flore JOUBERT
Camille JULLIEN
Thierry VOLLE
Le réseau social communal est à l'adresse suivante :

https://mairiesaintgermainlamontagne.fr/index.php/forum

Photo de couverture : Pierre Labruyère

Sommaire

La vie communale

Edito du maire 2

Démarches administratives 3

Les tarifs communaux 5

Les délibérations du Conseil 6

Les finances communales 8

Etat civil 2024 11

La bibliothèque 12

Des artisans à Saint-Germain 14

Au fil de l'année 16

La page d'histoire 22



La vie associative

Adresses des responsables 29

Associations et groupes 30

A votre service

La fibre va remplacer le cuivre (THD42) 33

ADMR, aide à domicile de Belmont 34

Sornin et Jarnossin, rivières protégées 36

Calendrier 2025 indicatif 37

LA VIE COMMUNALE

Edito

En ce début d'année 2025, on se souhaite une bonne année. Surtout une bonne santé car en regardant comment va le monde, on se demande parfois ce qu'il faut souhaiter. «*Il y a toujours un peu partout des feux illuminant la terre (…) les hommes s'amusent comme des fous aux dangereux jeux de la guerre* ». C'est déjà ce que chantait Jacques Brel il y a 70 ans !

Cela nous invite à prendre un peu de distance avec l'avalanche des drames et des tragédies dont les médias nous abreuvent. Car il y a aussi des raisons de se réjouir, des faits qui illuminent notre quotidien, comme ces trois naissances en 2024 dans la commune de Saint-Germain (voir page 11), comme ces Germinois qui se lancent dans des activités artisanales (voir page 14), comme tous ces événements qui ont marqué joyeusement le fil de l'année dans notre commune (voir page 16).

Ainsi va la vie à Saint-Germain, les échos des fracas du monde nous arrivent, mais assourdis par une sage distance, celle qu'assure la vie villageoise et les nombreux liens, familiaux et associatifs (voir page 30) qui font notre qualité de vie. C'est dans cet esprit que travaille la municipalité dont la principale mission est de vous fournir les services indispensables à la vie quotidienne.

- Les routes bien sûr, qui occupent une grande part du budget d'investissement (voir page 9). Cette année et plus encore dans les années futures (voir page 21) compte tenu des dégâts provoqués par une année particulièrement pluvieuse (Plus de 1200 mm de pluie cette année, 20% de plus que la moyenne).
- L'eau potable aussi qui occupe beaucoup notre agent et le 3ème adjoint (voir page 10).
- Tous les services administratifs qu'assure notre secrétaire générale de mairie, un poste de travail dont la complexité augmente avec la numérisation de toutes les procédures. Sans compter toutes les demandes qui arrivent en mairie et que nous transmettons aux services compétents (téléphone, fibre, ordures ménagères, électricité…).
- Sans oublier les bâtiments municipaux à entretenir et à rénover, notamment dans la perspective de la transition énergétique qui nous obligera à terme à changer le mode de chauffage.

Le travail ne manque donc pas pour les années à venir et c'est finalement cela que nous pouvons nous souhaiter pour 2025 : pas des choses extraordinaires tombant comme par magie, mais l'ordinaire des services que nous nous rendons les uns aux autres, tous ces gestes qui tissent, l'un après l'autre, le vivre ensemble. Bonne année !

Le Maire
Yves CROZET

Démarches administratives

Pièces	Où s'adresser	Documents à fournir
Carte Nationale d'Identité (CNI) • *Pour les majeurs : valable 15 ans (10 + 5) pour les cartes délivrées avant 2014 et 10 ans pour les nouveaux modèles (format cartes bancaires),* • *Pour les mineurs 10 ans.* **Passeport**	Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr ou via France Connect **Ou :** Dans une Mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : *Charlieu, (**uniquement sur rendez-vous** tel : 04 77 69 33 89 – CHOIX 1), Belmont de la Loire, La Clayette, Roanne* : **après avoir fait la pré-demande en ligne et prise de RDV** Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr	**Première demande :** • Pré-demande et N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de la pré-demande ou Cerfa rempli (disponible en mairie) • Copie certifiée récente de l'acte de naissance ou passeport valide • Justificatif de domicile **de moins d'un an** à date de la demande • 1 photo d'identité de **moins de 6 mois** (non scannée, non découpée) prise par un professionnel habilité. • Pour les mineurs, en + : se présenter en même temps que son responsable au guichet de la mairie où sera faite la CNI, Livret de famille + Jugement de divorce (si nécessaire) +un justificatif de domicile des parents de moins de 1 an (original + copie) + pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + copie) • Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande) **Renouvellement :** • Idem 1ère demande sauf acte de naissance • La carte d'identité actuelle mais en cas : ☑ de perte : la déclaration de perte peut être faite au guichet lors du dépôt du dossier de CNI ou du passeport ☑ de vol : la déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat. Dans ces deux cas il faut aussi 1 timbre fiscal à 25.00€ **dématérialisé sur le site timbres.impots.gouv.fr** ☑ **Carte périmée depuis plus de 5 ans : en plus acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois** et si nécessaire justificatif de nationalité française. **Modification :** • Même pièces que « Renouvellement » • Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile (non obligatoire), acte de mariage, jugement de divorce,…) **Passeport uniquement :** • Timbre fiscal dématérialisé sur **timbres.impots.gouv.fr** : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur entre 0 et 14 ans) ***→Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature***
Autorisation de sortie du territoire (AST) *pour les mineurs voyageant à l'étranger sans leur parents et signée par un seul parentr titulaire de l'autorité parentale*	En ligne – sur le site www.service-public.fr	• La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. **Le Cerfa n°15646*01** est disponible sur www.service-public.fr
PACS (Pacte Civil de Solidarité) *pour les personnes vivant en couple* *Cf Notice Cerfa N°52176*02*	**Mairie du lieu de domicile** ou chez un notaire	• Convention-type de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n°15726*02) • Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n°15725*03)

		• Acte de naissance (extrait avec indication de la filiation) de moins de 3 mois (ou moins de 6 mois si acte naissance étranger) à la date de conclusion du PACS • Pièce d'identité en cours de validité (original+1 copie) • Justificatif du domicile occupé à titre principal (facture électricité, contrat de location…). **Si divorce :** Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du divorce (original+1 copie) **Si veuf ou veuve :** Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du décès (original+1 copie) + Copie intégrale de l'acte de naissance de l'époux avec mention du décès + copie intégrale de l'acte de décès de l'époux **Si tutelle, curatelle ou sous un autre régime de protection :** Aucune autorisation du juge ou du tuteur(ou curateur) n'est nécessaire pour se pacser. Si vous êtes en tutelle, en curatelle ou sous un autre régime de protection (habilitation familiale par exemple), vous êtes assisté de votre tuteur (ou curateur) lors de la signature de la convention. Un justificatif peut être demandé.
Recensement à 16 ans et Journée Défense Citoyenneté	**Mairie du lieu de domicile**	• Pièce d'identité • Livret de famille • **Notice individuelle à retirer en mairie**
Inscriptions sur listes électorales	**Mairie du lieu de domicile**	• Avoir 18 ans • Cerfa n°12669*02 ou en ligne sur www.service-public.fr • Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois **→ à déposer toute l'année et au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections.** **ATTENTION : Si vous vous êtes fait recensé en mairie, votre inscription sur les listes électorales se fait d'office - pas besoin de la refaire.**
Acte de : ✓ naissance ✓ mariage ✓ décès	**Mairie du lieu de l'acte**	▪ Indiquer les nom et prénoms de la personne concernée par l'acte ainsi que la date de naissance/mariage/décès. Fournir une enveloppe timbrée pour le retour du document. ▪ Ou sur www.acte-etat-civil.fr

RAPPELS IMPORTANTS

- Si vous êtes né Français, **vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit**. Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier et le 30 avril.
- Il incombe aux concessionnaires de tombes d'**effectuer régulièrement l'entretien des sépultures**. Les services municipaux ne peuvent intervenir sur des lieux concédés.
- La réglementation fait **obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais les branche**s qui avancent sur le domaine public et qui constituent un danger pour les usagers.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Location de la salle des fêtes

Pour les réservations, s'adresser à la mairie. Pour toute réservation, une attestation d'assurance et deux chèques de caution seront demandés (300.00€ pour la salle et 150.00€ pour le ménage).

Location pour le week-end : **280.00 €** (du vendredi remise des clés au lundi, rendu des clés)
Chauffage : week-end : **90.00 €**
Location à la journée possible sous condition, se renseigner en Mairie : **140.00€**
Chauffage à la journée : **50.00€**

Caution Salle : **300.00€**
Caution Ménage : **150.00€** : Les salles doivent être laissées propres après chaque utilisation

(Salles balayées et sanitaires nettoyées, mobiliers rangés dans le local réservé).
Après réservation et sous réserve de disponibilité, ***location gratuite pour les Associations de la commune, si activité à but non lucratif, sinon demi-tarif***.

Prêt de la salle gratuite en cas de funérailles dans la commune

Photocopies



Gratuites en petites quantités (<5) et en noir et blanc
Pour les associations, les photocopies en noir et blanc sont gratuites (Fournir le papier).

EAU (Année 2024-2025), le relevé des compteurs est effectué fin juillet

Pour le service d'eau potable du réseau communal, les tarifs sont les suivants :
Consommation : 2 € le m^3 **Abonnement :** 95 € par an
Frais d'arrêt d'abonnement : 150 € **Frais d'ouverture d'abonnement :** 350 €
Livraison dépannage en eau :
***** dépannage complet (tracteur et agent communal) : le forfait est de 50€ par tonneau + prix du m3 en vigueur pour l'eau fournie,
* dépannage service partiel (pas de transport) : le forfait est de 20€ par tonneau + prix du m3 en vigueur pour l'eau fournie.
Droit de branchement au réseau existant et dans les zones desservies : 1 500 € (le compteur et le regard sont fournis par la commune)
Fourniture du compteur en cas de gel : 100€ **Fournitures du regard en cas de casse :** 275€,
+ **Pose de l'ensemble** (compteur et regard en cas de gel et casse): 70€.



CIMETIERE

Columbarium

- Case pour 15 ans : montant inchangé 230€,
- Case pour 30 ans : montant inchangé 450€.

Concessions

- Concession de 2m^2 superficielle d'une durée de 15 ans : 140 €,
- Concession de 2m^2 superficielle d'une durée de 30 ans : 200 €.

L'acquisition d'une concession ou d'une case est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou ayant une propriété bâtie dans la commune.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Les comptes rendus du conseil sont disponibles sur le site internet de la commune

Séance du 9 février 2024

- Débat d'orientation budgétaire (commune et eau)
- Vote des restes à réaliser et ouverture des crédits (25% de 2023)
- Salle des fêtes, règlement et utilisation
- Adressage : changements et base
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Point sur les travaux et devis complémentaires
- Demande de Free pour un relais téléphonique (le permis de construire sera refusé)

Séance du 12 avril 2024

- Vote des comptes de gestion, budget Commune et budget Eau (2023)
- Approbation des Comptes Administratifs budget Commune et budget Eau (2023)
- Affectation des résultats 2023.
- Vote des Taux des impôts locaux – sans changements
- Vote des budgets primitifs 2024, commune et eau
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS)
- Vote des tarifs de l'eau pour août 2024-juillet 2025
- Servitude de tréfonds à Montveneur-le-Haut
- Devis divers pour travaux

Séance du 21 juin 2024

- Convention avec la mairie de Chauffailles pour le forfait communal écoles
- Subventions communales aux associations
- Frais de chauffage 2023-2024, refacturation aux locataires
- Aides de la commune pour le transport scolaire
- Vote et délibération sur la consommation d'espace naturel et forestier (ZAN)
- Approbation du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes
- Préparation des élections législatives

Séance du 20 septembre 2024

- Ramassage des encombrants
- Changement du photocopieur
- Travaux à prévoir sur le pont du Rayé suite aux intempéries

- Achat d'une machine à laver le sol pour la salle des fêtes
- Rapport social unique 2023
- Information et débat sur une vente de chemin à Vavres
- Information sur la fourniture d'eau potable

Séance du 8 novembre 2024

- Information sur la participation de la commune pour la Prévoyance des agents
- Création d'un poste d'adjoint technique de première classe (promotion de l'agent en place)
- Tarifs de la Salle des Fêtes à compter du 1er janvier 2025
- Location des bureaux du local technique de la mairie
- Tarifs (inchangés) du cimetière et du columbarium
- Travaux à prévoir l'année prochaine
- Information sur la fin du cuivre
- Décision pour le chemin de Vavre

Séance du 13 décembre 2024

- Redevance pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à répercuter sur la facture d'eau
- Présentation de devis reçus pour les travaux de voirie 2025, la sécurisation du Pont du Rayé et l'aménagement d'un chemin piéton du jeu de boules au chemin de la Madone.
- Classement dans le réseau de voirie communal du chemin du Rayé
- Demandes de subventions au département (Enveloppe territoriale, Voirie, Amendes de police) ainsi qu'à la Région et à la Préfecture de la Loire (DETR)
- Arrêté de nomination pour la Secrétaire Générale de Mairie (nouvelle dénomination)



LES FINANCES COMMUNALES

Budget communal

→ *En 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté, mais seulement à cause de l'importance inhabituelle des amortissements. Sans ces derniers, les dépenses sont en baisse, notamment les charges à caractère général (achats, énergies…) Les charges de personnel (un agent technique à plein-temps et une secrétaire général à mi-temps), dont la moitié correspond aux cotisations sociales, ont poursuivi leur augmentation. Elles représentent près de 39% des dépenses de fonctionnement. En réalité c'est 33% car l'agent technique est mutualisé avec la Communauté de communes.*

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	45 608	45 305	43 147	50 900	63 117	62 595	54 420
Charges de personnel	62 842	59 162	63 668	58 334	61 370	63 560	67 404
Atténuation de produits	1 054	954	953	975	953	953	953
Autres charges de gestion courante	25 778	25 481	26 632	27 207	32 518	31 540	31 190
Charges financières	3 365	4 631	5 877	5 401	4 084	3 576	3 277
Amortissements	4 466	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276	18 489
Total :	**143 113**	**139 999**	**145 133**	**148 487**	**173 974**	**167 500**	**175 733**

→ *Les recettes de fonctionnement ont progressé du fait d'un jeu d'écriture lié à l'installation de l'antenne relais. Malgré une nouvelle baisse (-10%) du reversement des droits de mutation. Les recettes fiscales ont bénéficié de la hausse des bases fiscales (+3,9%) et d'un surcroît de recettes de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'excédent budgétaire atteint presque 60 000 € (25% des recettes, 33% si on ajoute les amortissements), il est indispensable pour financer les investissements et les remboursements d'emprunt.*

FONCTIONNEMENT – RECETTES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services	9 222	12 183	12 031	12 750	10 883	10 018	11 654
Impôts et taxes	85 031	86 893	89 806	94 687	105 412	108 075	110 429
Dotations et participations	67 052	61 774	64 603	61 000	61 386	68 375	64 077
Autres produits de gestion courante	23 245	25 638	23 480	25 372	24 793	26 512	29 118
Produits exceptionnels	96	1 339	1 251	903	9 063	4 520	
atténuation de charges	6 937	0	0	1 252	341		20 388
Total :	**191 583**	**187 827**	**191 171**	**195 964**	**211 878**	**217 500**	**235 466**

→***En** 2024, les dépenses d'investissement sont gonflées par le jeu d'écriture qui a transféré 20 388 € de la section d'investissement (dépenses) à la section de fonctionnement (recettes). Les travaux de voirie ont été importants : création d'un trottoir piéton le long de la route de Belmont (RD 39), réfection du revêtement du chemin d'Achintre et nouvel enrobé des Trèves à Fenier. Le reste des dépenses correspond aux remboursements des emprunts (église et salle des fêtes), à des travaux dans les logements de la mairie et à l'achat de la machine à laver le sol de la salle des fêtes.*

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Opérations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité ***Emprunt***	10 475	11 625	18 978	19 455 150 000	19 947	20 450	21 197
Solde reporté	72 320	0	0	0	0		
Bâtiments communaux	8 576 1 502	5 957	2 614 74 879		8 110	35 838 5 677	23 448 6 420
Salle des fêtes	6 938	258 431	8 463	1 500		580	
Achat terrain						30 460	
Matériels divers		1 020			1 410		
Voirie	15 032		52 483	11 967	47 908	13 628	62 686
PLU	10 262						
Aménagement Bourg	10 765	118 904		43 143	22 660		46 894
Divers	3 120					12 917	20 388
Total :	**138 990**	**395 937**	**157 417**	**226 065**	**100 035**	**119 550**	**180 833**

→ *Les recettes du budget d'investissement sont nettement inférieures aux dépenses (58 000 €). Ce sera compensé par les excédents de fonctionnement de 2024 et des années antérieures. Les principales recettes sont : le remboursement de la TVA payée en 2022, les subventions reçues du département pour la voirie (25 000 €) et divers travaux (9 430 €), mais aussi de la Région (20 000 €) et de la Préfecture (20 000 €) pour les derniers travaux d'aménagement du bourg.*

INVESTISSEMENT - RECETTES

Opération	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissements	4 466	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276	18 489
Excédent antérieur *Virement fonct.*	69 083	81 713	24 402	82 426 + 57 990	43 071	75 270	14 975
Compensation TVA *Taxes d'aménag.* *Amendes de police*	20 625	17 002 501	8 783	62 979 17 000	22 512 1 470 2 148	9 286 1 030	11 807 9 430
Emprunt court terme		150 000					
Subventions diverses	10 224	7 970	4 655			25 488	3 230
Subventions PLU			13 782				
Voirie	38 679		29 966		11 000	19 000	25 000
Emprunt long terme		150 000					
Subventions EAGB	6 875		153 400		25 000	7 000	39 884
Total :	**149 952**	**411 652**	**215 441**	**226 065**	**117 133**	**142 350**	**122 815**

Budget « EAU »

→*Malgré la hausse annuelle des tarifs, les recettes stagnent car la consommation d'eau baisse. Or la majeure partie des recettes est transférée au budget d'investissement via les amortissements, diminués des reprises de subvention, soit 14 856 € (18 880 € - 4024 €). Il en résulte en 2024 un léger déficit de fonctionnement (1746 €) très inférieur à l'excédent du budget d'investissement.*

FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses							
Charges à caractère général	3 974	4 322	4 562	3 473	9 163	4 221	3 903
Charges de personnel	5 000	5 200	5 200	6 000	3 061	5 027	6 328
Virement investissement		0.00	0.00				
Amortissements	13 590	13 590	14 874	14 874	18 901	18 877	18 880
Intérêts d'emprunt		67	306	286	266	245	225
Total :	**22 564**	**23 179**	**24 942**	**24 633**	**31 391**	**28 370**	**29 336**
Recettes							
Résultat reporté			3 643		6 278	2 565	270
Reprise sur subventions	6 600	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825	4 024
Vente de produits	27 951	22 154	21 126	21 042	20 910	21 250	21 269
Recettes diverses			23 468	3 500			2 028
Total :	**34 551**	**28 754**	**54 837**	**31 142**	**33 924**	**28 640**	**27 591**

→ *En 2024, nous avons eu les résultats, et la facture, d'une étude d'amélioration de la qualité et de la quantité pour la fourniture d'eau potable. Malgré cette dépense, les recettes du budget investissement restent très supérieures aux dépenses. Nous espérons ainsi pourvoir financer en 2025 une petite extension du réseau d'eau vers la parcelle située à côté du jeu de boules.*

INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses							
Reprise de subventions	6 600	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825	4 024
Travaux réseau eau		65 780	41 584	74 626	0		
Protection des captages	3 746						
Diagnostic réseau	6 180					3 301	9 459
Remboursement emprunt		462	1 860	1 880	1 900	1 920	1 941
Total :	**16 526**	**72 841**	**50 044**	**83 105**	**8 636**	**10 046**	**15 424**
Recettes							
Solde reporté (+ ou -)			32 190	1 100	-26 341	15 874	36 948
Amortissements	13 590	13 590	14 874	14 874	18 900	18 877	18 880
Vir. fonctionnement	46 171	0	0	30 000	0	0	0
Fonds Compensation TVA	6 840	24 467	1 457	10 790	6 821	12 243	
Subventions	9 755		5 529		25 130		
Emprunt		30 000					
Total :	**76 366**	**68 057**	**54 050**	**56 764**	**24 510**	**46 994**	**55 828**

ETAT CIVIL 2024

Naissances



- Chloé chez Marie VO VAN et Fabien MORTAMET, le 12 avril 2024
- Augustine chez Anne-Sophie et Thibaut ROBIN, le 15 juillet 2024
- Johan chez Laurine ODIN et Théo COLAS, le 24 novembre 2024

Ils nous ont quittés en 2024



- André PIOT, 92 ans, décédé le 3 janvier
- Denise BOUCAUD, épouse LOMBARD, 90 ans, décédée le 7 février
- Carmen RODRIGUEZ-CHARDI épouse DEUSCHT, 70 ans, décédée le 2 mars
- Andrée MILLET, 93 ans, décédée le 6 mars 2024
- Danielle CORCELETTE, 82 ans, veuve POCHAT-BARON, décédée le 2 juin
- Marcelle DELPHIN, veuve DUBOURGNON, 96 ans, décédée le 8 septembre
- Madeleine MERCIER, épouse YVERNAY, 76 ans, décédée le 7 décembre









Une année à la bibliothèque, au fil des semaines … Ça passe vite !

Mardi

Le 1er de chaque mois, le Club des Bruyères se retrouve pour une après-midi jeux et la bibliothèque ouvre ses portes de 16h à 17h45. C'est le moment de chercher les bonnes histoires qui vous tiendront compagnie. Vous trouverez toujours un petit conseil de notre part ainsi que la recommandation d'un copain ou d'une copine qui vient de finir un livre « super ».

Jeudi

À la sortie du bus, vous pouvez venir vous réchauffer autour d'un petit goûter avec vos copains et copines en attendant vos parents. Nous sommes ouverts de 16h45 à 17h45. Pour ceux qui voudraient « se débarrasser » de leurs devoirs, vous trouverez toujours un petit coup de main de notre part.

Pour les autres, un grand nombre de BD et Mangas récents vous attendent, ainsi que du matériel pour dessiner les personnages.

Samedi

De 10h à 12h c'est le début de **la fin de semaine** (c'est comme ça qu'on dit en français, certains se reconnaitront !) et on a le temps de papoter, de prendre des nouvelles, de trainasser un peu, pour finir par emporter plus de livres que prévu !

Il n'y a pas d'âge pour venir !







Une séance ciné le 9 février, une manifestation manga en octobre, entre les deux, nous allons nous perfectionner pour pouvoir utiliser tout ce que la **Médiathèque Numérique de la Loire** met à votre disposition : tablettes, liseuses et livres numériques, presse, vidéos en ligne et cours en ligne. En attendant vous vous pouvez vous faire une idée en allant sur le site https://mediatheque-numerique.loire.fr/ ; il suffit de créer un compte, c'est gratuit.

Pour les fans du papier, des pages qui se cornent et qui se tournent, venez vite ! Il y a plein de nouveaux livres récents que nous venons d'acquérir et qui vous attendent !

A bientôt tout au long de 2025, la fine équipe !





De l'artisanat à ST Germain la Montagne !

2024 a vu s'engager de jeunes habitants de ST Germain dans la voie de l'artisanat ;

Que 2025 puisse voir la réussite de leurs projets ….

Jenny Couture & Broderie

Jennifer nous présente son activité :

Germinoise depuis 11 ans, je suis là pour vos retouches et créations en couture ainsi que pour personnaliser vos affaires personnelles et professionnelles en broderie sur tout support....

N'hésitez pas à m'appeler au 06.89.09.39.09 ou par mail à jennyliliwendy@gmail.com ou à venir directement aux Clachères.

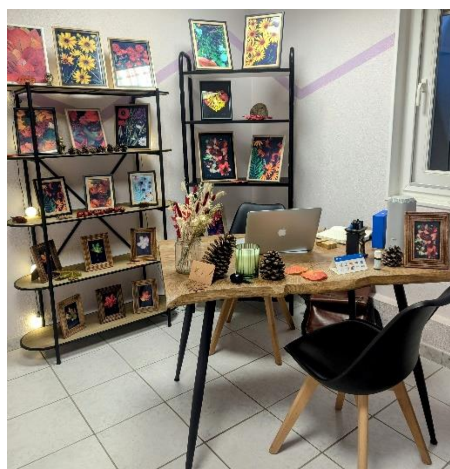
Jennifer Dellow

Au plaisir de vous voir ☺



Scan'Arts





Laissons Flore nous en dire un peu plus :

Je vous invite à découvrir mon atelier boutique **"il était une fleur"** installé dans les bureaux de l'atelier municipal au bourg de Saint Germain la Montagne.

J'expose des créations botaniques numérisées sous cadres. Les fleurs et les plantes sont cueillies au gré de mes promenades. La composition est réalisée sur la vitre d'un scanner puis imprimée sur du papier photo de qualité. Un extrait de poésie est secrètement niché au dos du cadre.

L'atelier est ouvert le mardi, mercredi et vendredi de 15h à 18h et le week-end sur rendez-vous.



"Il est une histoire..." propose des écrits personnalisés.

Que vous envisagiez une biographie classique ou des récits anecdotiques, moi, Flore Potier, artiste-auteure, je vous accompagne sur votre projet d'écriture. "Il est une histoire..." propose aussi des livres célébrant un événement : naissance, mariage, anniversaire de mariage, départ en retraite, etc.



Pour de plus d'information : 0677846990

Flore Potier

Écrivaine indépendante pour les particuliers

Nicolas Ray

Nicolas à Millonnard sera ravi d'affûter les couteaux des habitants du village !

Ds Métal



Stanley nous dit quelques mots de son travail :

Serrurier métallier, 20 ans d'expérience et depuis 3 ans à mon compte je vous propose toute sorte de créations : portail, garde-corps, verrière, escalier, et tout autre projet sur mesure.
N'hésitez pas à me contacter au 06 74 53 34 11 ou par mail stan87del@gmail.com
Stanley Dellow

Un grand merci à ces jeunes entrepreneurs, nous n'oublions pas bien sûr ceux déjà implantés de longue date, artisans et agriculteurs qui font la richesse de notre commune.

UNE BONNE ANNÉE 2025 à TOUS !

AU FIL DE L'ANNEE 2024

LA LEGION D'HONNEUR POUR PAUL DEGUT



Paul DEGUT, qui avait reçu la médaille militaire il y a deux ans, a reçu la plus haute distinction honorifique française le 1 mars 2024 des mains du Général André Sellier, Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Une grande satisfaction pour Paul. Elle n'était pas la seule puisque son arrière-petit fils était présent à la cérémonie.



Notre spécialiste de l'histoire locale, Jean-Michel Labrosse, nous apprend qu'à Saint-Germain, les 4 médaillés de la Légion d'honneur sont actuellement 13 fois plus nombreux que la moyenne nationale ! En consultant la base de données Leonore, il a retrouvé quelques glorieux ayant reçu cette distinction :

- Claude Aulas de Fénier, né le 18/08/1879, combattant de la Grande Guerre 1914/1918.

Trois autres membres de l'ordre sont nés à Saint-Germain, mais ont quitté le village :

- Jean-Marie Delaye né le 02/06/1861. Fils de Marcelin Delaye et frère de Felix Delaye, famille de fermiers de La Moule. Il est rappelé comme lieutenant pendant la Grande Guerre, puis il vit à Sénozan 71, près de Cluny. Son père Marcelin Delaye est l'ancêtre de la famille Dumoulin de Lafond.
- Jean-Joseph Bréchard, né en 1873. Son père était venu gendre dans la famille Troncy de Fénier et en temps qu'industriel donna son nom à un quartier de Chauffailles aujourd'hui disparu. Jean-Joseph Bréchard épousera une parisienne et fera une carrière militaire.
- Jean-Albert Chandeigne 1873-1953. Il est né à Saint-Germain mais cette famille n'apparait pas sur les recensements successifs. Il était le fils de Jean-Marie Chandeigne qui a probablement été instituteur à Saint-Germain, avant de finir sa carrière comme directeur de l'asile de Bois-Sainte-Marie. Jean-Albert Chandeigne a fait une carrière militaire (Saint-Cyrien).



LES CONSCRITS

Les conscrits des classes en 4 se sont réunis le 28 septembre. Après la cérémonie à l'église et la vague des 10 ans, 20 ans, 30 ans et plus…, un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts, suivi d'une minute de silence. Tout le monde s'est retrouvé à la buvette animée par la fanfare de Villers. Le banquet a suivi dans la salle des fêtes.







MARCHE DE RENTREE



Le dimanche 6 octobre pour la 5ème édition de la marche de rentrée, nous étions plus de 30 à parcourir les chemins de Saint-Germain. Cette année, rue de l'église, tour du mont Chélut et retour par La Ragée et le Tourniquet. Rendez-vous est pris pour le 5 octobre 2025 ! Après l'apéritif rassemblant toutes les générations, les anciens se sont retrouvés pour le repas annuel qui a rassemblé plus de 40 personnes.

REPAS DES ANCIENS



Tous les participants au repas ont poussé la chansonnette et apprécié le service réalisé, par des jeunes de la commune (Dorian, Joshua, Lindsey, Maxence), très efficaces.









UN CONCERT A L'EGLISE

Le 6 juillet nous nous sommes retrouvés dans l'église de Saint-Germain pour un concert de musique classique proposé par Claire et Maxime Duprez, nouveaux résidents de notre commune. Avec leurs amis de l'Association des Musiciens Amateurs de Lyon, les instruments à corde se sont unis pour nous enchanter avec des morceaux de grands musiciens.

Chaque morceau était introduit par des explications fort utiles pour mieux comprendre l'origine et le contenu des partitions.

Les organisateurs nous promettent de recommencer au début du mois de juillet 2025, avec un programme enrichi et de nouveaux instruments. Le rendez-vous est pris !

UN TRAIN EXPRESS A SAINT GERMAIN !



En novembre, la troupe théâtrale La Germinoise nous a emmenés dans un pittoresque voyage dans le train express 7100. Les actrices et acteurs nous ont transportés, c'est le cas de le dire ! Ils ont même embarqué un chien fantasque (voir photo) dans leurs aventures. L'animal (!) n'a pas été pour rien dans le succès de la pièce. Nous serons fidèles au rendez-vous pour les applaudir à nouveau en novembre 2025.



LE MARCHE DE NOËL

Le 1er décembre, l'Association des familles a organisé dans la salle des fêtes le marché de Noël. Les clients étaient au rendez-vous. Plusieurs exposants étaient originaires de Saint Germain. L'apéritif et les huitres ont enchanté les papilles et les esprits. Les petits ont eu la chance de croiser le Père Noël !

Nous espérons que le Père Noël reviendra dans les prochaines années car il y a eu trois naissances à Saint Germain en 2024 (voir la page état civil) et ces jeunes Germinois seront ravis de se joindre à ceux qui les ont précédés.

La veille du Marché de Noël, le Téléthon a proposé sa marche annuelle et les repas à emporter (voir page XX)

CREATION D'UN TROTTOIR VERS LE JEU DE BOULES



Au début de l'année, en accord avec le département de la Loire, nous avons mis en place un trottoir le long de la RD 39, route de Belmont. Cela permet de se rendre à pied à l'aire de pique-nique et au jeu de boules. Dans l'avenir nous souhaitons prolonger ce chemin piéton à travers la parcelle, désormais propriété de la mairie, pour rejoindre le chemin de la Madone. Les promeneurs pourront ainsi rejoindre le clos de la Madone, ou en revenir, en évitant de marcher sur la route.



TRAVAUX ET DEGATS DE VOIRIE

En plus de la création du trottoir le long de la route de Belmont, nous avons cette année refait l'enrobé entre les Trèves et Fénier ainsi que la partie finale du chemin d'Achintre, où il a fallu également refaire le drainage et l'évacuation des eaux pluviales. Au total, ces travaux ont représenté une dépense de plus de 100 000 euros, abondée par les subventions du conseil départemental de la Loire.

Nous aurons aussi besoin de subventions pour remettre en état les routes abîmées par les itempéries. A Vavre l'eau s'est infiltrée sous la route. Tout le revêtement a été arraché. Le profil de la voie devra être changé (en V) pour prévenir tout risque de récidive. Par ailleurs, le pont qui franchit le Mussy entre le Rayé et Rivier a souffert du fort débit de la rivière. Elle a gravement endommagé les fondations de la route et du pont. La circulation a dû être interdite.



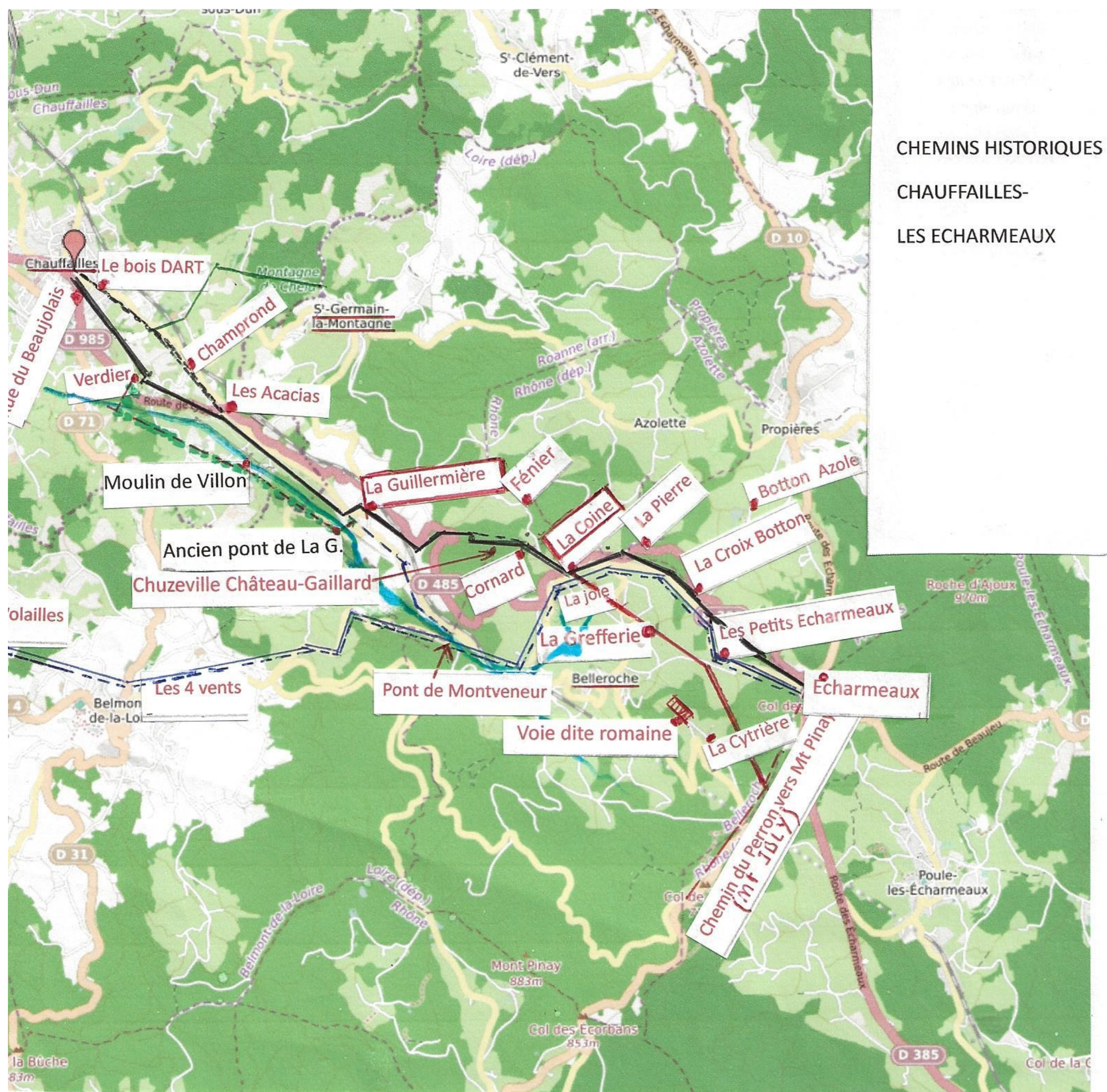




LA PAGE D'HISTOIRE

HISTOIRE DES ROUTES ENTRE LES ECHARMEAUX ET CHAUFFAILLES

Outre son intérêt en tant que notre « route de Lyon », **ce tronçon s'intègre dans une voie terrestre qui fut une route commerciale d'intérêt national voire international.**



Chemin usage local rive gauche du Botoret

ROUTE DE NAGU, ACTUELLE VIEILLE ROUTE DII4, 1760

ROUTE HISTORIQUE DITE DE CASSINI (carte 1745)

ROUTE LA PLUS ANCIENNE (1300) qui rejoint la route de Cassini à La Coine

REPRESENTATION SCHEMATIQUE ANCIENS CHEMINS DES ECHARMEAUX A CHAUFFAILLES

Quand on examine les cartes actuelles, on voit qu'il existe deux routes : la D485 (notre ancienne nationale) et la D414 (La vieille route) qui cheminent côte à côte, souvent proches l'une de l'autre (entre cinquante mètres et quelques centaines de mètres). La consultation simultanée des cartes

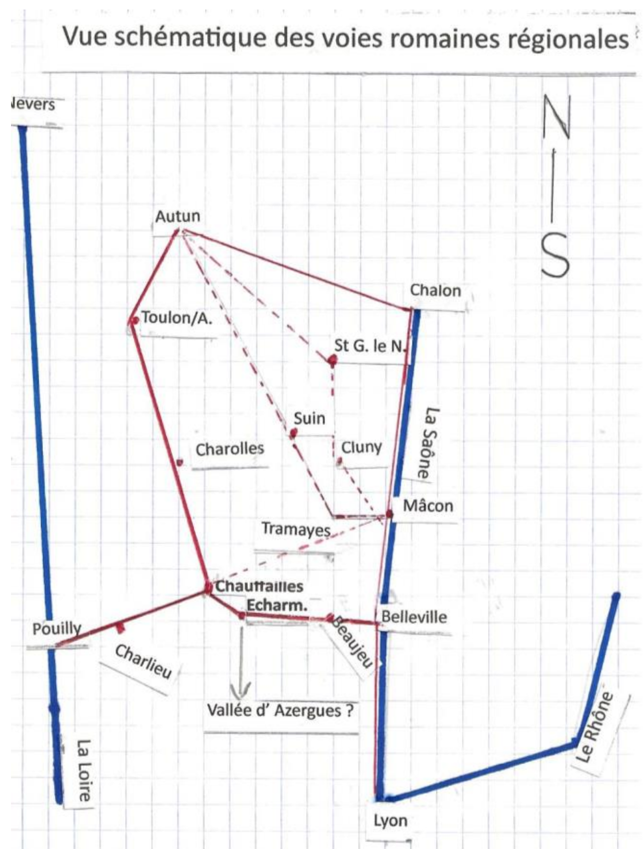
historiques et IGN retrouve de nombreux sentiers plus ou moins parallèles. S'y associent dans la partie basse, la rivière du Botoret et depuis 1900 la ligne ferroviaire. Si on part du col des Echarmeaux (720m), ce faisceau de circulation se dirige dans un axe est-ouest vers Chauffailles (420m) qu'on atteint après une dizaine de kilomètres. Sur la droite (au nord) de ce faisceau, on trouve successivement Propières, Azolette, St Germain-la-Montagne. A gauche (au sud) c'est Belleroche et plus à distance Belmont-de-la-Loire. Pour la bonne compréhension, on distinguera trois tronçons routiers à peu près équivalents :

- Les Echarmeaux-La Coine, où on est sur le sommet du relief ;
- La Coine-La Guillermière qui est un tronçon à forte pente sur le flanc sud de la montagne ;
- La Guillermière-Chauffailles où s'écoule le Botoret avec ses zones humides.

Les routes entre Chauffailles et les Echarmeaux ont une grande importance historique parce qu'elles s'intègrent dans une voie terrestre d'une soixantaine de kms reliant la Loire (Pouilly sous-Charlieu) et la Saône (Belleville-sur-Saône). De tout temps et jusqu'au XIX^{ème} siècle les grands chemins étaient mal entretenus et dangereux. De ce fait, on a utilisé autant que possible la voie fluviale pour permettre le commerce. C'est comme cela que notre région a très tôt bénéficié **d'une voie terrestre un peu mieux entretenue que les autres, faisant communiquer la Saône (Belleville) et la Loire (Pouilly), mais aussi d'une part la Bourgogne, Lyon, l'Italie, le Midi, et d'autre part l'ouest de la France (voir l'Angleterre) et Paris (route du Bourbonnais, canal Loire Seine).**

A l'époque Romaine…

Notre région est sillonnée de voies romaines. Une voie venant de Lyon (Lugdunum) via Belleville, Beaujeu, Les Echarmeaux, traverse Chauffailles, puis gagne Charolles, Toulon-sur-Arroux … et Autun (Augustodunum). Cette même voie donne aussi après Chauffailles une bifurcation vers l'ouest …Charlieu …Pouilly**. La voie romaine transversale ainsi créée entre Belleville et Pouilly a pu être qualifiée d'iter publicum.** Le caractère romain de notre voie ne fait pas de doute pour les spécialistes, mais certains pensent qu'il se peut que les Romains aient simplement réaménagé certains tronçons de la « **vieille route de l'étain** », qui faisait communiquer les mines de la Bretagne avec le port de Marseille. La route de l'étain était elle aussi autant que possible fluviale, empruntant la Loire puis l'axe Saône-Rhône. A partir des années 2000 avant J.C., on fabriquait du bronze (très recherché) en alliant étain et cuivre.



Les voies romaines étaient entretenues, souvent gardées, mais il ne faut pas s'imaginer des voies totalement pavées comme dans Astérix. Elles autorisaient le passage d'un attelage et il y avait des zones pour croiser. Au temps des Romains, outre au commerce débutant, ces routes servaient à sécuriser et à coloniser le pays.

Le passage de la voie romaine à Chauffailles a été confirmé par la découverte **d'une stèle gravée lors de la démolition de l'ancienne église (1839).**

Une tradition locale nomme voie romaine un chemin empierré, fort évocateur, au voisinage du hameau de la Cytrière à Belleroche. De même, on a toujours parlé d'un chemin romain (dont il ne reste rien actuellement), parallèle à la D485 à La Joie. La localisation parait logique mais à ma connaissance, aucun spécialiste ne s'est prononcé officiellement sur son caractère romain. Mes recherches personnelles n'ont malheureusement retrouvé rien d'autre de romain le long de nos chemins… Dans ce cas, on ne peut formuler que des hypothèses basées sur la logique et la toponymie. Les caractéristiques habituelles des voies romaines sont leurs rectitudes, leur exposition favorable à mi- pente pour éviter l'enneigement, l'évitement des zones humides, l'acceptation de fortes pentes…

Pour ces raisons et concernant le tronçon supérieur de notre chemin, on évoquerait une similitude de parcours avec la description de la plus ancienne voie connue, avant les années 1300, faite dans « Histoire de Belleroche » par l'abbé Comby. On veut parler d'un passage à gauche (au sud) des Echarmeaux, partant du vieux chemin de Beaujeu à Thizy (via le Mont Pinay sur le cadastre napoléonien) vers le Mont Joly ou plus logiquement vers le Perron. On descend ensuite au voisinage des Petits Echarmeaux (plus certainement encore plus au sud vers La Cytrière) puis vers La Grefferie, Le Fougerat, la Joie et on va rejoindre les chemins historiques médiévaux à La Coine.

Pour le tronçon la Coine-la Guillermière, on suppose aussi un passage plus à gauche au sud des chemins médiévaux qu'on verra plus tard, évitant ainsi les eaux venues de Fénier côté nord, et descendant le plus directement possible sur La Guillermière. Notons que du côté sud de ce tronçon, on trouve un lieu-dit **: Château-Gaillard**. Ce toponyme peut évoquer une maison forte requalifiée à l'époque barbare. Cela conforte l'hypothèse d'une voie romaine plus au sud, au voisinage du hameau Chuzeville puis suivant en partie le chemin intitulé des Gadonnières à Montveneur, ou le chemin de Chuzeville à Montveneur si on considère le cadastre napoléonien. Cependant, c'est sur le chemin parallèle plus au nord (actuellement à l'état de chemin forestier), que des amateurs locaux ont pensé voir des dalles caractéristiques, mises à jour lors de travaux forestiers. Personnellement, je n'ai rien vu de caractéristique à ce niveau.

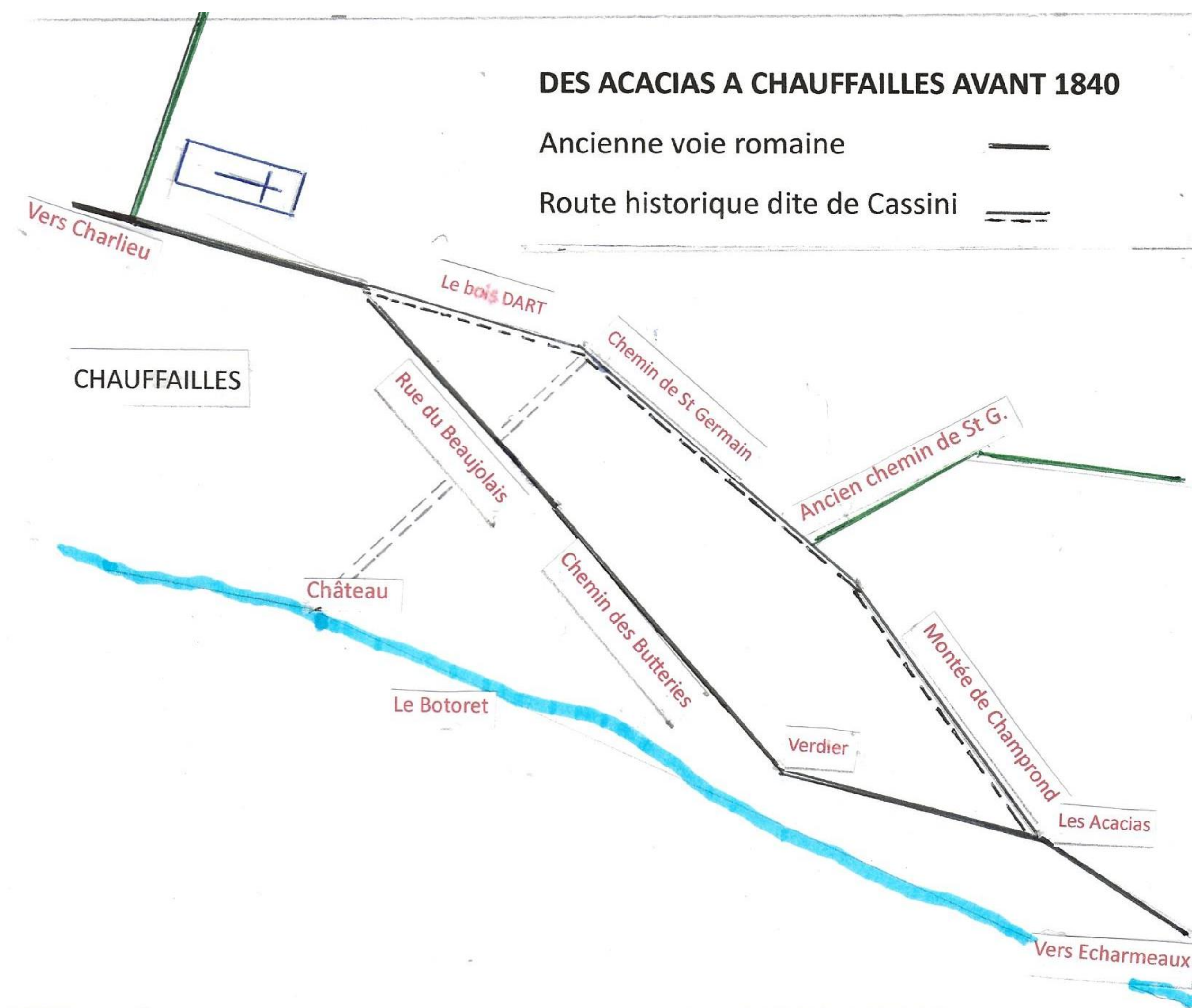
Pour le dernier tronçon La Guillermière-Chauffailles, la voie romaine devait éviter les bords du Botoret, en remontant vers Verdier et, de là, gagner directement (via le chemin des Butteries) la rue du Beaujolais pour entrer dans Chauffailles. C'est là notre seule certitude ; **un dallage caractéristique ayant été mentionné lors de la réfection de la rue du Beaujolais en 1930.**

DURANT LE HAUT-MOYEN AGE…

Cette période est toujours décrite comme une phase de régression pour le commerce, avec des chemins qui tombent en désuétude. Des traces écrites de réactivation commerciale concernant La Guillermière existent avant 1300.

DU XIVème (1300) AU MILIEU DU XVIIIème (1750)

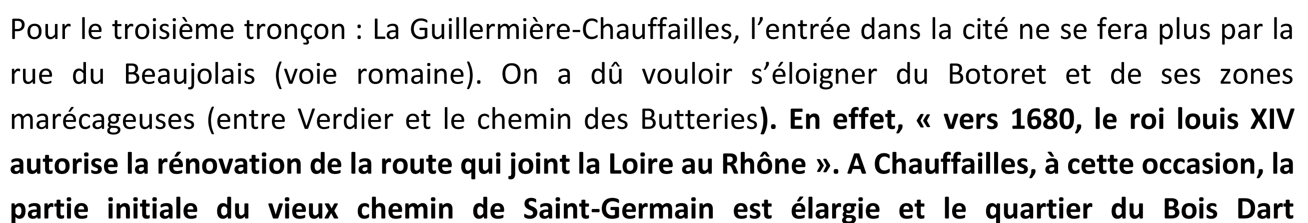
C'est à cette période que notre voie de transport Chauffailles-Les Echarmeaux va, par ses retombées commerciales, dynamiser le plus l'économie locale. La portion supérieure de cet itinéraire (Les Echarmeaux- La Coine) va connaitre un premier changement. Vers 1300, le trajet est probablement celui que nous ont laissé les Romains avec un passage à gauche (au sud) des Echarmeaux (Mont-Joly ou Le Perron), puis au voisinage des Petits Echarmeaux, de La Grefferie, de Fougerat… pour arriver à La Coine. En 1300, le transport est déjà florissant si on se fie au rapport du péage qu'a installé le seigneur de Belleroche Guichard de Marzé.



Dans les siècles suivants, cet itinéraire est abandonné au profit d'un passage par les Echarmeaux. C'est la voie que nous montre la première carte établie par Cassini dont les repérages dateraient de 1745. Cette route, actuellement à l'état de chemin forestier, part des Echarmeaux entre l'actuelle D114, D50 côté sud (vielle route) et la D485 (D385) côté Nord. Ce chemin, qu'on appellera par commodité de Cassini, suit strictement l'actuelle limite Loire-Rhône. Après la Croix Botton (où il croisait le chemin de Belleroche à Botton), le chemin n'est plus visible et ce jusqu'à La Coine. On sait qu'il continuait à suivre la limite 42/69. Arrivé à l'actuelle intersection de la D 485 avec le chemin qui va vers Botton et Azole, le chemin de Cassini rejoignait directement le bas de La Coine, coupant l'actuelle zone d'habitation de La Joie. Le chemin redevient visible quand il remonte sur Cornard.

Pour le deuxième tronçon La Coine-La Guillermière, au moins deux itinéraires parallèles distants de quelques dizaines de mètres se sont succédés (depuis Cornard jusqu'à la traversée de la boucle de notre actuelle D485). En effet, la pente et les eaux venues de Fénier ont fait déplacer le chemin vers le sud (d'où la chicane qui apparait sur le cadastre napoléonien). Vu la forte pente, peut-être y a-t-il eu une utilisation conjointe des deux chemins parallèles en sens unique pour permettre un éventuel croisement ?

DE LA COINE ET CORNARD A LA GUILLERMIERE



Pour le troisième tronçon : La Guillermière-Chauffailles, l'entrée dans la cité ne se fera plus par la rue du Beaujolais (voie romaine). On a dû vouloir s'éloigner du Botoret et de ses zones marécageuses (entre Verdier et le chemin des Butteries)**. En effet, « vers 1680, le roi louis XIV autorise la rénovation de la route qui joint la Loire au Rhône ». A Chauffailles, à cette occasion, la partie initiale du vieux chemin de Saint-Germain est élargie et le quartier du Bois Dart**

(orthographe de l'époque) qui correspond aujourd'hui à la route de St Germain, prend de l'importance. On y crée des entrepôts pour les marchandises et pour le vin. Par la suite, à la limite de la cité, là où le chemin de St Germain bifurque à gauche, on réalise la percée de Champrond (D216, D371, à D114) qui retombe sur le chemin historique aux Acacias.

A cette période, les retombées commerciales de notre voie de transport sont importantes pour notre région, d'autant qu'en **1642 un canal fait communiquer la Loire et La Seine** et nous « ouvre » un peu plus le marché parisien. Fini le temps où avec le mauvais état du chemin, on ne pouvait utiliser que l'âne ou le mulet dont les charges ne pouvaient excéder 150 kg ! On peut maintenant utiliser des charrettes et des chars à bœufs. Les chevaux sont moins performants en raison de la forte pente entre La Guillermière et La Coine. Les produits transportés étaient essentiellement les vins de Bourgogne et du Beaujolais, le papier du val d'Ardière, le bois du Saint Rigaud et plus tard les produits textiles. Notre chemin a aussi vu passer les bovins du charolais qui, par troupeau d'une centaine de bêtes, allaient nourrir les Lyonnais.

Le hameau de La Guillermière s'enrichit. Sans doute pour cette raison, c'était déjà une petite seigneurie avant 1300. Des familles de marchands s'y installent (familles Janin, Duperron, Bellet… vers 1650). Ils interviennent dans le commerce, en particulier dans le transfert des produits textiles transformés à domicile par les locaux. Il y a aussi du travail pour le notaire pas toujours royal, les praticiens, les huissiers qui apportent leurs garanties pour les moindres transactions financières. Il y a bien sûr des entrepôts, des débits de boisson…

Notons que pendant cette période, les autorités administratives des provinces voisines ont essayé de capter la manne économique, en favorisant de nouveaux ports sur la Loire (Roanne, Marcigny). **C'est surtout le développement du port de Villefranche-sur-Saône (au XVème quand Beaujeu a perdu son statut de capitale du Beaujolais) qui a fait du tort à notre région. Les marchandises venues de Lyon et du midi court-circuitaient notre pays pour rejoindre la Loire en passant plus au sud par Thizy et Roanne.**

APRES 1750

Suite à une décision probablement venue de Paris d'aménager à nouveau la voie terrestre Saône-Loire, Charles Gabriel de Nagu, seigneur de Belleroche (mais qui n'y résida jamais) usa de son influence pour créer un nouvel itinéraire entre les Echarmeaux et la Loire. Après 1760, il fait construire **la route de Nagu, connue maintenant, dans sa portion initiale, sous le nom de vieille route**. L'itinéraire part des Echarmeaux, puis passe aux Petits Echarmeaux (côté sud sur le versant Belleroche) puis à La Coine et de là descend directement au Pont de Montveneur pour remonter à gauche par les Quatre Vents (D50), Volailles puis Maizilly, Charlieu et Pouilly. La construction sera longue puisqu'elle est encore inachevée en 1789 (cahier de doléances). Outre le fait qu'elle passe plus près du château de Belleroche et sur les propriétés de de Nagu, on voit qu'il y a une volonté que l'itinéraire soit purement sur le futur département de la Loire. En conséquence, le chemin de Cassini périclite définitivement dans ses deux premiers tronçons. **La Guillermière et Chauffailles sont court-circuités. La Guillermière ne s'en remettra pas.**

Vers 1775, l'administration mâconnaise et l'intendant de Lyon se mettent d'accord **pour créer une bretelle entre le Pont de Montveneur et La Guillermière** (D 114) dans le but de restimuler l'économie de Chauffailles. Les travaux seront longs et n'auront pas les effets prévus. Il était trop tard !

L'activité de transport persistera quand même à minima sur notre tronçon, mais seulement à caractère locorégional. Entre 1850 et 1900, les convois du charbon de La Chapelle-sous-Dun vont vers Villefranche ; on descend du bois du Saint-Rigaud pour étayer la mine. La route est fréquentée par les lourdes carrioles des coquetiers commissionnaires tirées par des chevaux. Ils commercent régulièrement avec Lyon. Localement, ce sont les familles Giraud de Chauffailles, Gentils de Belleroche, et à un moindre degré la famille Aulas de la cime du bourg de Saint-Germain.

AU XXème SIECLE

On crée la ligne de chemin de fer vers 1900. Dans les années 1920, pour aller en train de Lyon à Chauffailles, il fallait compter près de 5 heures car le train s'arrêtait dans chaque village de la vallée d'Azergues pour charger, outre les voyageurs, des marchandises car le train était alors beaucoup plus efficace que la route. Elle n'était pas goudronnée et les camions ne pouvaient emprunter les routes en terre sur de longues distances.

Au début du siècle à Chauffailles, on détourne le Botoret et on crée au Foulon la route de Lyon étiquetée N485, puis déclassée qui, pendant un siècle, sera la route la plus utilisée pour rejoindre les Echarmeaux.

Remarque

Il est curieux de constater qu'entre Les Echarmeaux et Chauffailles, que ce soit au fil des siècles ou maintenant, il y a pratiquement toujours eu deux itinéraires très voisins distants seulement de quelques centaines de mètres, même souvent de quelques dizaines de mètres. Je crois qu'une fois de plus, il faut voir là, les conséquences de notre positionnement à la frontière, jadis de deux provinces, puis de deux départements et maintenant de deux régions. On a souvent entendu dire par les locaux « il vaudrait mieux avoir une bonne que deux mauvaises ».

Jean-Michel Labrosse



LA VIE ASSOCIATIVE

Si vous souhaitez prendre contact avec une association ou un groupe d'animation, vous trouverez qui contacter ci-dessous :

NOM	CONTACT		
	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TEL
Association des familles	Romain ODIN	25, route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	06 15 85 31 59
Comité des fêtes	Pascal BRIDAY	4 Chemin de Petit 42670 St Germain la Montagne	06 82 24 25 21
Troupe théâtrale « La Germinoise »	Benoît CARTERON	184, rue de la gare 71740 – St Maurice les Châteauneuf	06 98 56 28 27
Société communale de chasse	Daniel MAZILLE	233, impasse des terres d'été 69790 Azolette	06 69 32 45 39
Club des Bruyères (les Aînés de la commune)	Michel ISNARD	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 92 49 28
Classe en 1	Jacky MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 09
Classe en 2	Frédéric LAPOUTE	751 Route de Buisson 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 79 62
Classe en 3	Jean-Paul BRIDAY	Lamont 71170 Chauffailles	03 85 84 68 49
Classe en 4	Stéphane DUBESSY	100 petite Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 74 03 77 57 06 83 56 40 63
Clase en 5	Bruno ODIN	24 Chemin de la Madone 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 69
Classe en 6	Raymond BRIDAY	704, Route de Belmont 71170 Chauffailles	03 85 26 08 85
Classe en 7	Patrick DEGUT	178 Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 71 22
Classe en 8	Guy VERMOREL	1520 Chemin de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 61 32
Classe en 9	Jacques LESPINASSE	7 Rue Cul de Bouteille 69620 Saint Vérand	06 80 45 15 94
Classe en 0	Patricia CAPRON	90 Rue de l'Église 42670 St Germain la Montagne	04 78 03 81 94
Chant	Solange CHARNAY	3 Route de Chauffailles 42670 St Germain la Montagne	06 04 45 20 54
Gym	Marie-Claude MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	06 71 71 10 56
Yoga	Claire MILLET	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 25 52 86

COMITE DES FETES ET LOISIRS

Le samedi 30 novembre, avec un peu d'avance sur la date habituelle, s'est tenue la journée du Téléthon entre Belleroche et Saint-Germain-la-Montagne. Les habitants des deux communes ont pu participer à la marche, organisée entre les deux villages. Il s'en est suivi, à midi, du traditionnel saucisson pommes de terre avec de délicieuses crêpes en dessert.

Précédé du concert « The Fallen Birds », un repas dansant avec lasagnes, fromage, dessert a rassemblé 140 personnes à la salle des fêtes de Belleroche. Entre les deux communes, une centaine de repas ont été emportés. Un chèque de 3068 euros a pu être remis à AFM Téléthon (plus 210 euros de dons). Le comité des fêtes remercie tous les participants et tous les bénévoles qui ont aidés à la préparation de cette journée.

Nous rappelons que le Comité des fêtes met à votre disposition du matériel pour vos fêtes de famille ou réunions associatives.

Matériel
1 table + 2 bancs : 3 euros
Friteuse : 30 euros, Barbecue à gaz : 60 euros
1 barnum : 80 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)
2 barnums : 150 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)

Contacts : Pascal Briday 06 82 24 25 21 – Fabienne Labrosse 06 79 15 12 12.

Les personnes qui souhaitent louer les barnums doivent les emmener par leurs propres moyens.
Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une Très Heureuse et Douce Année 2025

L'ASSOCIATION DES FAMILLES



Cette année il pleuvait le jour de la marche des Sapins. Un peu plus de 100 marcheurs ont quand même participé, 4 fois moins qu'en 2023 ! Nous remercions toutes les personnes qui sont venues nous aider pour cette manifestation et qui ont contribué à son bon déroulement. En 2025, la marche des sapins vous attend le 26 avril.

La vente de fleurs et la buvette pour la fête des mères a remporté un grand succès, tout comme le concours de pétanque le dimanche 28 juillet avec le beau temps et les participants au rendez-vous.





Le Marché de Noël a aussi attiré de nombreux visiteurs (voir page 19).
En 2025, nous proposerons de nombreuses activités (voir page 37) et vous serez invités à l'assemblée générale au printemps.
L'association des Familles vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

CLUB DES BRUYERES

C'est un effectif de 21 adhérents qui se retrouvent régulièrement le 1er mardi de chaque mois pour s'amuser et discuter autour de jeu de cartes ou jeux de sociétés. Un petit reportage photo de la galette des rois ainsi que de notre sortie à La Clayette le 13 août



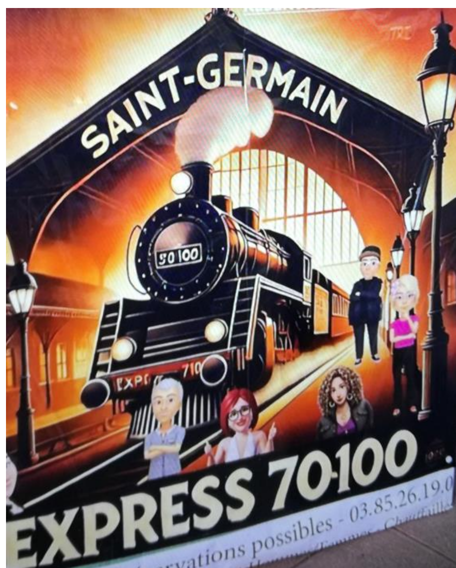








Tout le Club vous souhaite une excellente année 2025 et vous rappelle qu'il accueille avec plaisir toute personne de 7 à 77 ans … et plus bien sûr !



TROUPE THEATRALE « LA GERMINOISE »

La troupe théâtrale la Germinoise a été heureuse de partager son nouveau spectacle « l'Express 70100 » au mois de novembre à la salle des fêtes de St Germain. La troupe se compose aujourd'hui de 17 membres dont 6 acteurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble de notre fidèle public pour sa présence, son soutien et ses rires ! Envie de vivre ou revivre le voyage de notre spectacle ? Rendez-vous les 25 et 26 janvier à la salle de théâtre de Belmont de la Loire! **BONNE ANNEE A TOUS**

SOCIETE DE CHASSE



Forte d'une trentaine de membres, avec de nouveaux adhérents issus de la commune, la société de chasse participe activement à la régulation des populations de gibier.
Au début de janvier 2025, le tableau de chasse est le suivant : 8 sangliers, 9 chevreuils, 5 renards.





« LE CHANT DES FAUVETTES »

Le groupe de chant poursuit ses activités, avis aux amateurs !

GROUPE DE GYM

Le groupe de gym se réunit tous les jeudis soirs à la salle des fêtes de20h00 à 21h00. Pour tout renseignement, contacter Marie-Claude MICHEL.



YOGA

Les lundis soirs à la salle des fêtes de 18h à 19h pour tout renseignement, contacter Claire MILLET



A VOTRE SERVICE

https://mairiesaintgermainlamontagne.fr

La fibre va remplacer définitivement le cuivre pour le téléphone et internet



En France, le réseau en cuivre traditionnellement utilisé pour les services téléphoniques et l'internet ADSL va évoluer vers des technologies plus modernes d'ici 2030. Avant l'arrêt définitif de celui-ci, vos services (téléphone fixe, internet, etc…) devront avoir basculés sur le réseau fibre optique.

Notre commune sera concernée selon un calendrier défini par Orange, vraisemblablement entre 2026/2028
Pour information pour ceux qui souhaitent uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès internet, il existe aussi, sur la fibre des abonnements téléphoniques simple sans service internet. Il ne s'agit en aucun cas de la fin de la téléphonie fixe, mais plutôt de son évolution vers de nouvelles technologies, notamment la fibre.

1/ si vous n'êtes pas raccordé, il faut demander l'installation de la prise terminale optique sur le site : THD42.fr.

Elle est gratuite jusqu'au 31/12/2025
Aussi si je ne suis pas encore raccordé, je demande l'installation gratuite (jusqu'au 31/12/2025) d'une prise terminale optique sur thd42.fr

2/ Une fois la prise installée vous pourrez choisir votre fournisseur d'accès internet

Des questions, des informations ?
Contactez la cellule usagers du réseau THD42®
du lundi au vendredi de 8h à 20h
04 77 430 855
Prix d'un appel local

Courriel : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr

ADMR

pour tous, toute la vie, partout

Une équipe de bénévoles à votre écoute.
Avoir un interlocuteur près de chez soi, être écouté et compris,
c'est ce que propose l'ADMR pour aider ceux qui souhaitent
bien vivre chez eux !

Au 31 octobre 2024, l'ADMR **Pays de Belmont (9 communes)** a effectué :
17 352 heures pour **196 personnes aidées,**
59 personnes bénéficient de la **téléassistance FILIEN** ADMR.



Facilitez-vous la vie !

Ménage, repassage
Garde d'enfants
Aide à la personne
Téléassistance

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

1er réseau national et associatif de service à la personne

*Forte de sa **nouvelle identité**, l'ADMR est plus que jamais **un mouvement mobilisé** pour une société **plus solidaire et plus inclusive !***

Tous nos services peuvent ouvrir
droit à des réductions
ou crédit d'impôts



ADMR Pays de Belmont
41 place de l'Eglise
42670 BELMONT DE LA LOIRE
04 77 63 79 82 / msbelmont@fede42.admr.org

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Notre association locale emploie 25 salariés et sa gestion est assurée par 16 bénévoles.
Elle intervient actuellement, chez 196 bénéficiaires dans les 9 communes de l'ancien canton de Belmont, dans les domaines suivants :

- **AIDE A LA PERSONNE** : cela inclut l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou aux familles en difficulté.
  Cela peut être de l'aide à la toilette, de l'accompagnement, de la compagnie, etc…
  Nous pouvons intervenir dans les cas de grossesse, naissance, hospitalisation, séparation, décès d'un des parents, recomposition avec enfants, déménagement.

- **AIDE A DOMICILE** : notre association intervient pour l'entretien de la maison afin de maintenir un environnement sain : ménage, repassage du linge.

- **AIDE AU LEVER ET AU COUCHER** : assistance pour aider les personnes à se lever le matin et à se coucher le soir (avant 19h30).

- **ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE** : accompagnement pour des sorties, des courses, pour participer à des activités sociales ce qui favorise l'autonomie et le bien-être.

- **SOUTIEN AUX FAMILLES** : services de garde d'enfants, d'aide aux familles en difficulté et d'accompagnement scolaire.

- **LA TELEASSISTANCE FILIEN** : disponible de jour comme de nuit 24h/7j, elle permet de sécuriser les personnes fragiles ou isolées, pour les maintenir à domicile. Il existe également une téléassistance mobile et une téléassistance domotique ce qui permet de protéger les abonnés à tout moment et en tout lieu, leur offrant ainsi une véritable liberté de déplacement. Des bénévoles formés peuvent vous renseigner, n'hésitez pas à les solliciter au 04.77.63.79.82

- **L'AIDE AUX AIDANTS** : mise en place d'heures de récupération pour les personnes qui assistent un membre de leur famille afin de leur permettre de souffler.

- **LES VISITES DE CONVIVIALITE** : des bénévoles de notre association se sont engagés pour rendre visite aux personnes aidées pour l'aide à domicile, afin de leur donner quelques heures à leur convenance, pour simplement papoter ou pour pratiques une activité ludique.

- **LE MULTI-ACCUEIL PETIT A PETIT** : sous contrat avec la communauté de commune de Charlieu-Belmont, il est géré par la fédération de l'ADMR.
  Il se situe 5 Montée de l'école, 42670 ECOCHE, téléphone : 04.77.63.24.27

Tous nos services peuvent ouvrir droit à des réductions ou crédit d'impôt à hauteur de 50%.

Sornin-Jarnossin
Au FIL de l'EAU

● ● ● ● Nos Rivières Vivantes



Le périmètre du SYMISOA s'élargit en 2025



A la demande des communautés de communes de Charlieu Belmont, Semur en Brionnais et Marcigny, le Syndicat Mixte du Sornin et de ses affluents (SYMISOA) élargit au 1er janvier 2025 son périmètre pour intégrer le Jarnossin et les petits affluents de la Loire au nord jusqu'au Merdasson qui traverse Marcigny.

Le syndicat devient « **SYMISOA, ÉPAGE Sornin Jarnossin et affluents de la Loire** ».

(ÉPAGE = Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Extrait N° Au fil de l'EAU / N°7 / DÉCEMBRE 2024

Travaux réalisés en 2024

Sur le Sornin

> **Fin des travaux sur le Bézo à Charlieu** (plantations, aménagement du sentier découverte).



Retrouver la vidéo du chantier du Bézo en scanant le QR Code ci-contre :



> **Entretien des rivières**, avec des travaux conséquents suite à l'épisode de tempête de juillet 2024 dans le secteur de La Clayette.

> **Pose de clôtures, abreuvoirs et passerelles** sur les Equetteries entre St Denis de Cabanne et St Bonnet de Cray.

Sur le Jarnossin

> **Pose de clôtures, abreuvoirs et plantations** sur le Jarnossin à Coutouvre et Boyer.

> **Restauration de la continuité écologique du ruisseau du Tesche** (remplacement de buses infranchissables par un pont cadre sans fond) sur la commune de Coutouvre.

En chantier en 2025

Sur le Sornin et Jarnossin

> **Travaux d'entretien et poursuite des aménagements** pour restaurer la ripisylve sur les Equetteries et le Jarnossin.

> **Programme d'animations scolaires** du CP au CM2.



> Poursuite de la **démarche participative Eau'Défi** d'adaptation de la gestion l'eau au changement climatique.



Stratégie
du nouveau contrat de rivière 2024-2029

Qualité de l'eau
Réduction des pollutions issues des collectivités (suivi assainissement, accompagnement zéro phyto...) et d'origine agricole (mise en défens et gestion des points d'abreuvement).

Ressource quantitative
Suivi des débits des rivières et définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique par la démarche Eau'Défi, maîtrise des prélèvements des collectivités, réduction de l'impact des activités agricoles sur la ressource en eau, travail sur les haies et les mares, élaboration d'une stratégie de gestion des plans d'eau.

Milieux aquatiques
Entretien des rivières, poursuite de la restauration de la ripisylve, rétablissement de la continuité écologique, préservation des zones humides...

Inondations
Entretien des cours d'eau, restauration de la ripisylve, préservation des zones humides et des zones d'expansion de crues, surveillance des points sensibles, étude de faisabilité pour la réduction de l'impact de la RD4 à Charlieu.

Animation Communication
Communication ciblée selon les publics et les thématiques à enjeux (ressource, ripisylve, zones humides), programme de sensibilisation des scolaires, réflexion sur une stratégie d'acquisition foncière.



Pour en savoir plus
www.symisoa.fr
Inscrivez-vous à la newsletter

Retrouvez-nous également sur



2025 : DATES A RETENIR

- **Dimanche 26 janvier :** Vœux de la municipalité
- **Dimanche 9 février :** Film à la bibliothèque
- **Dimanche 2 mars :** Repas des chasseurs (Société de chasse)
- **Dimanche 16 mars :** Sortie de ski (Ass. des familles)
- **Dimanche 27 avril** : Marche des sapins (Ass. des familles)
- **Dimanche 25 mai :** Fête des mères, plats à emporter et fleurs. (Ass. des familles)
- **Samedi 5 juillet :** Concert à l'église à 17h (Club des Bruyères)
- **Dimanche 27 juillet :** Concours de pétanque (Ass. des familles)
- **Vendredi 15 août :** buvette et vente de gâteaux (Club des Bruyères) après la messe de 15h à la Madone
- **Samedi 6 septembre :** Jeux des 3 villages à Propières (Ass. des familles)
- **Dimanche 5 octobre** : Marche de rentrée et repas des anciens
- **Dimanche 9 novembre** : Cérémonie au Monument aux Morts
- **Novembre** : matinée Boudin (Société de chasse)
- **3 Weekends de novembre** : Théâtre
- **Dimanche 7 décembre,** Marché de Noël (Ass. des familles)

LES CONSCRITS DES CLASSES EN 4

